

Une démarche de stratégie foncière articulée à un Schéma d'Aménagement et de Développement Durable (SADD)

Communauté de Communes de Moselle et Madon

le mardi 1^{ier} décembre

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR



Le SADD de la CC de Moselle et Madon

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

Rue Robert Blum • BP 245 • 54701 PONT-À-MOUSSON CEDEX - Téléphone : 03 83 80 40 20 • Fax : 03 83 80 40 21 • Courriel : contact@epfl.fr • www.epfl.fr



/ La communauté de communes de Moselle et Madon



Un territoire industriel en reconversion



Un territoire situé <u>aux portes</u> de l'agglomération nancéienne



Un territoire d'interface entre l'agglomération nancéienne et le Saintois



Un territoire composé d'une <u>séquence urbaine et industrielle</u> (la vallée de la Moselle) et d'une <u>séquence plus rurale et agricole</u> (les côtes du plateau Saint Barbe et la plaine du Madon)



Un territoire s'étant de doté <u>de documents intercommunaux thématiques</u> (un Programme Local de l'Habitat, un plan de paysages....) dans les années 2000



/ Les objectifs du SADD

L'établissement du SCOT SUD54 permet d'engager une nouvelle étape, la définition d'un Schéma d'Aménagement et de Développement Durable (SADD)

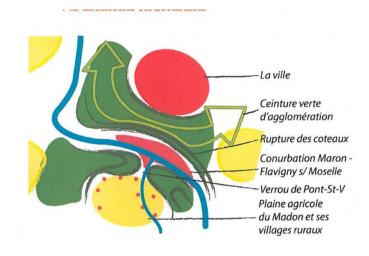
- Traduire spatialement le projet de territoire
- Concourir à l'élaboration du SCOT SUD54 afin d'être force de propositions
- Se mettre d'accord sur les principes du développement urbain de communes à promouvoir
- Se doter d'un document de planification de référence intercommunale afin de formuler un avis sur les documents d'urbanisme (notamment les PLU).

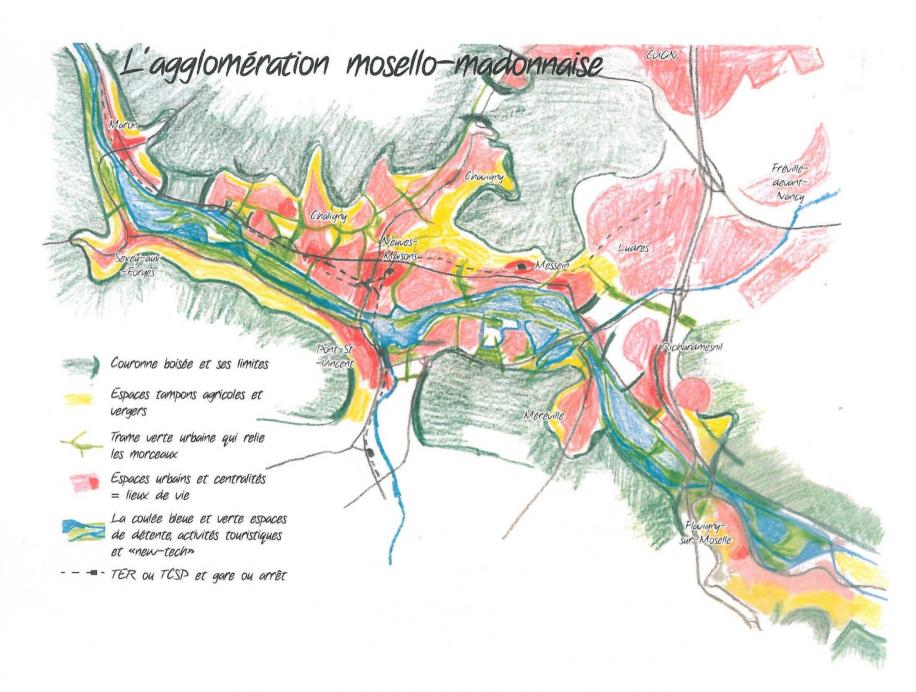
Le SADD est donc <u>une vision globale et spatialisée du projet de développement</u> et d'aménagement des 19 communes composant l'intercommunalité <u>pour les 10 prochaines années</u>.



/ Le projet de territoire contenu dans le SADD

- Répartir spatialement le développement résidentiel
- Encourager l'émergence d'une centralité urbaine structurante entre Neuves Maisons et Chaligny
- Renforcer les pôles de proximité de Bainville sur Madon et Flavigny sur Moselle
- Favoriser un développement économique tirant parti du cadre de vie (tourisme et Loisirs) et de la localisation du territoire (offre de ZAE)
- Préserver et valoriser l'identité paysagère (gestion des coteaux, du fond de vallée de la Moselle).





PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR



/ Compléter le SADD par une stratégie foncière

A partir des objectifs et du projet du SADD :



- Revoir leur mode de développement résidentiel
- Reprendre leur document d'urbanisme en ce sens
- la Communauté de Communes de Moselle et Madon propose de revoir la stratégie foncière définie avec l'EPFL en 2009.



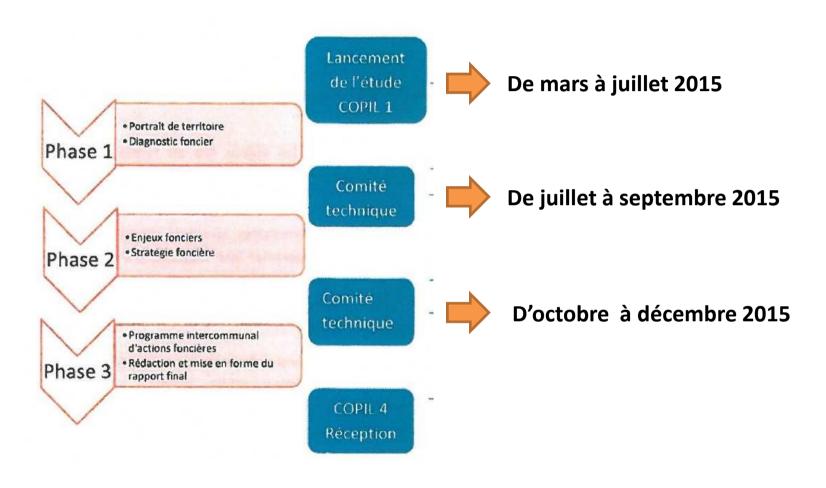
Une seconde étude de stratégie foncière

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

Rue Robert Blum • BP 245 • 54701 PONT-À-MOUSSON CEDEX - Téléphone : 03 83 80 40 20 • Fax : 03 83 80 40 21 • Courriel : contact@epfl.fr • www.epfl.fr



/ Le calendrier de la démarche de l'étude de stratégie foncière





/ Le bilan de la phase de diagnostic



Accueillir de nouvelles populations pour dynamiser les communes, dans des proportions raisonnables, conformes au SCoT Sud 54, afin de ne pas déséquilibrer les services proposés



Favoriser la mise en place de services, dans des lieux stratégiques des communes quand cela est jugé nécessaire, permettre aux actifs de rester sur le territoire,



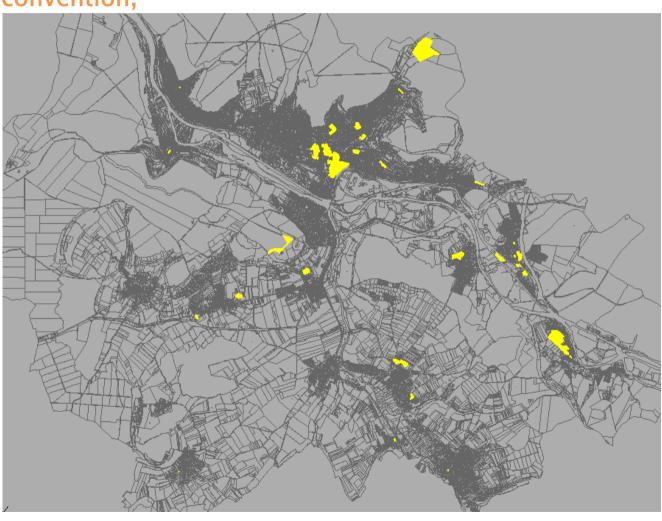
Optimiser la reconversion de sites en faveur de la mise en valeur du patrimoine local, travailler à la reconquête de certaines constructions vacantes, abandonnées et qui nuisent à la qualité architecturale de certains villages, en vue de la création de logements, de services de proximité...



La mise en valeur des deux vallées, avec des projets touristiques recensés notamment à proximité de la vallée de la Moselle.

epfl

/ Une nouvelle géographie des espaces à maîtriser dans la prochaine convention,







/Un exemple de périmètre, un espace de densification entre les

communes de Neuves Maisons et Chaligny



Commune de : CHALIGNY Localisation: « Centre-bourg »

Nom du site : **CHL 14**

SITUATION DU SITE: Document d'urbanisme en vigueur :

Plan Local d'Urbanisme Libellé de zone : UB- UC - AU - N... Surface totale du site : Nombres de parcelles :







Niveau de Contraintes:

Date de création de

la fiche:

Novembre 2015

Numéros des parcelles : Nombres de propriétaires publics :

STRUCTURE DE LA PROPRIÉTÉ: Propriétés privées :

Occupation principale: Présence de bâti : non Intérêt architectural : néant Emprise bâtie : néant



Risques naturels : non identifié Risques liés à l'industrie : non identifié Zone de protection naturelle : non identifié

Zone de protection urbaine : Périmètre Monuments Historiques

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME :

Appréciation du site : secteur en dent creuse intéressant pour l'urbanisation et la densification du secteur Projet envisagé: Création d'une zone de

lotissements à usage d'habitations





Densifier et intensifier le tissu urbain de Chaligny et Neuves-**Maisons**





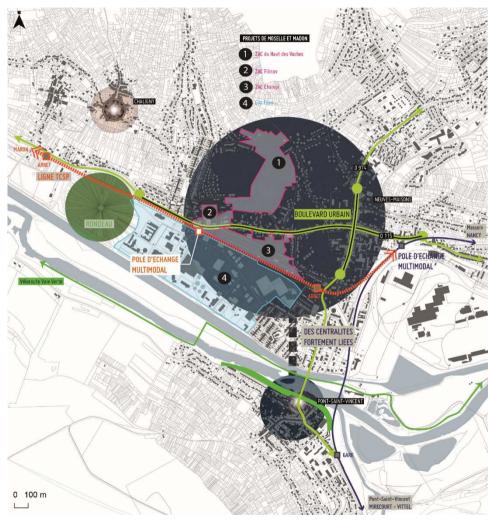
Position de la commune par rapport à une intervention de l'EPFL: favorable Outils fonciers et juridiques à mettre en place : aucun

Observation - stratégie proposée : initiative intercommunale en lien avec l'EPFL pour acquisition foncière pour création de logements, commerces ou services à la population, dans le cadre d'une étude spécifique « centre-bourg ».





/Un programme de renouvellement urbain sur le pôle urbain central



Proposer un enjeu de développement Intercommunal et induisant la définition d'une stratégie foncière plus précise.

epfl

/Le lancement d'une démarche centre bourg à partir du printemps

2016

